

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2607

présenté par

M. Pupponi, Mme Biémouret, M. Carvounas, Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Letchimy,
M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hulin, M. Juanico,
M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier,
M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 12 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article introduit en commission et qui vient remettre en cause, dans les territoires ultra-marins et dans les territoires insulaires de métropole, la loi Littoral, alors qu'il est essentiel de préserver le patrimoine naturel et paysager de nos côtes.